

RÈGLEMENT CENTRE HUB « ES.CÔTE D'IVOIRE »

1) PRÉAMBULE

Le Programme intégré ES.CÔTE D'IVOIRE a été lancé depuis août 2020 et est né de l'expérience de 15 ans de travail social de Soleterre au Maroc et en Italie. Soleterre est présente en Côte d'Ivoire depuis 10 ans, avec un staff stable et un bureau déjà constitué et actif sur différents types d'activités. Soleterre a décidé de le dupliquer le Programme en Côte d'Ivoire car c'est un Pays de départ de migrants, lié au Maroc linguistiquement, mais aussi culturellement et religieusement. Le programme se base sur l'activation d'un Centre d'innovation socio-économique (HUB) ayant pour objectif l'insertion professionnelle et socio-économique des jeunes résidents en Côte d'Ivoire et l'innovation sociale et culturelle.

2) DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à l'assiduité et la planification des activités. Il s'applique à toute personne qui intègre le Centre HUB, dans le but de permettre un fonctionnement bon et régulier.

3) PLANNING ET HORAIRE DU CENTRE

- Le planning des activités du Centre est tenu par le responsable de la coordination des activités du Centre HUB. Un formulaire en ligne avec le planning des activités est disponible à l'adresse e-mail : cotedivoire@soleterre.org et, en version imprimé, au mur du Centre.
- **Les horaires du Centre sont de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi** sauf pour les activités exceptionnels du soir et du week-end qui doivent être communiquées à la Coordination du Centre HUB ES.Côte d'Ivoire avec au moins une semaine d'avance et approuvées par la direction de Soleterre. Les activités périodiques à des heures exceptionnelles peuvent être approuvés en début d'année et incluses dans le calendrier fixe.

4) GÉSTION DES ESPACES

- **Les clefs du Centre** sont tenues par la personne chargée par Soleterre (Guardien) et une copie peut être confiée aux organismes partenaires qui ont une domiciliation formelle, en termes de contrat ou convention, avec Soleterre. Il s'agit de clefs de sécurité sans possibilité de reproduction autonome. Une copie de la clef, y compris la clef interne, si existante, est délivrée pour chaque membre du staff. Dans certains bureaux du HUB qui utilisent un système de reconnaissance digitale, ce paragraphe est remplacé par l'enregistrement des empreintes ou autre moyen de reconnaissance automatique des personnes autorisées à une entrée autonome.
- **L'utilisation des espaces communs** est libre et liés aux activités. Cependant, au terme de chaque activité, le demandeur et organisateur est tenu de bien nettoyer l'espace, d'emporter avec lui les matériels utilisés y compris les impressions, roll-up, banderoles et autocollants qui ne font pas partie de l'équipement stable du Centre HUB ES.Côte d'Ivoire.

5) NORMES DIVERSES DE COMPORTEMENT

- A. Chaque participant(e) aux activités qui se déroulent au Centre HUB ES. Côte d'Ivoire signe simultanément, en version papier ou digitale, **le présent Règlement et un consensus à**

L'utilisation des images et des données personnelles pour les finalités sociales qui sont liées aux associations qui sont intégrées au Centre HUB. Ces finalités n'ont en aucun cas de but commercial.

- B. Chaque participant(e) aux activités qui se déroulent au Centre HUB ES.Côte d'Ivoire reçoit une **carte de participation annuelle** portant son nom et prénom, qui doit être gardée et qu'il/elle doit présenter à la direction à chaque visite du Centre. La perte de la carte engage un paiement de 3000Fcfa pour le remplacement.
- C. **L'utilisation du réseau Internet est libre**, cependant chaque utilisateur assume sa propre responsabilité pour des conséquences légales liées à des visites sur sites web illégaux ou à contenus violents, racistes ou pornographiques. Celui-ci sera immédiatement exclu de toutes activités du Centre HUB ES.Côte d'Ivoire.
- D. Le Centre HUB ES.Côte d'Ivoire est un lieu dédié à l'innovation sociale dans un **environnement sain, qui promeut la paix, l'intégration des différentes cultures, la socialité et l'esprit de tolérance réciproque**.
- E. **Toute personne surprise à avoir un comportement inapproprié** (violent, contraire à la morale publique, incitant à la haine ou au racisme, intimidation des responsables du Centre) **sera immédiatement exclue** de toute participations aux activités et, le cas échéant, signalée aux autorités compétentes.
- F. **L'accès au Centre HUB ES.Côte d'Ivoire n'est pas soumis à des limites au préalable** et aucune restriction préventive liée à la nationalité, à la condition sociale, à l'âge de la personne est admise. Le seul critère d'exclusion est lié au mauvais comportement de la personne après sa participation aux activités.
- G. **Il est interdit de fumer dans les locaux du Centre**, sauf dans les lieux réservés à cet usage. **Ainsi il est interdit d'y introduire des boissons alcoolisées**.
- H. **Les enfants mineurs de 14 ans doivent être accompagnés par un adulte** pour pouvoir accéder au Centre et tout ce qu'ils font est sous sa responsabilité.

6) VOL ET DOMMAGE AUX BIEN

- La direction du Centre HUB ES.Côte d'Ivoire ainsi que le locataire du bâtiment qui héberge le Centre, n'assument pas la responsabilité des objets de valeurs volés ou perdus à l'intérieur du Centre.
- La direction du Centre HUB ES.Côte d'Ivoire, ainsi que le locataire du bâtiment qui héberge le Centre, n'assument pas la responsabilité des accidents survenus à l'intérieur du Centre.
- Le Centre HUB sera équipé de caméras de surveillance, afin d'assurer la bonne gestion et la bonne sécurité des personnes et du matériel à l'intérieur du Centre.

Le présent règlement intérieur doit s'appliquer à tous les visiteurs du Centre.

Les responsables du Centre HUB ES.Côte d'Ivoire sont chargés de son application.